

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2024, réf. EAU/DERO/24/0032, Fernand Kinnen est autorisé à la

Dérogation par rapport à la période d'interdiction d'épandage conformément à l'article 7 du règlement grand-ducale du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 11 mars 2024 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 31 janvier 2024
pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

(suivent les signatures)

